

POURQUOI ?

Parce qu'Action Logement est le partenaire privilégié des entreprises du secteur agricole, nous vous accompagnons dans votre parcours logement, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle, quels que soient votre budget et votre projet.

JE SUIS ACCOMPAGNÉ
LORSQUE JE CHANGE DE
SITUATION PERSONNELLE
(NAISSANCE, MARIAGE ...)



MON LOGEMENT
EST ADAPTÉ À MON
HANDICAP

MON POUVOIR
D'ACHAT EST
AMÉLIORÉ

JE GAGNE EN
QUALITÉ DE VIE

MES DISTANCES
DOMICILE-TRAVAIL
SONT PLUS
COURTES

JE SUIS AIDÉ POUR
SURMONTER
UNE SITUATION
DIFFICILE (DIVORCE,
SURENDETTEMENT,
MALADIE ...)

CONTACTEZ-NOUS

0970 800 800

Du lundi au vendredi de 9h à 18h30
(appel non surtaxé)

actionlogement.fr/le-secteur-agricole

Retrouvez également sur notre site internet
les coordonnées de votre agence de proximité.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord de l'employeur et d'Action Logement Services. Ils sont accessibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur et du solde disponible auprès d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

(1) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

(2) Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par une société filiale d'Action Logement enregistrée à l'ORIAS (www.oriass.fr).

(3) Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

(4) Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Les aides AVANCE AGRI-LOCA-PASS, AGRI-TRAVAUX, AGRI-ACCESSION, AGRI-MOBILITE, AGRI-MOBILI-JEUNE et AGRI-CIL-PASS-ASSISTANCE sont prévues par des circulaires ministérielles et distribuées par Action Logement Services.



ActionLogement

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

@Services_AL

VOTRE
LOGEMENT ?
PARLONS-EN !



DEP-MULTI-AGRI - Crédits photos : Getty Images, iStockphoto.com - Mars 2021
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative.

ActionLogement

PARLEZ-NOUS DE VOTRE PROJET !

À QUEL MOMENT ?

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise du secteur agricole, vous souhaitez louer ou acheter, vous changez d'emploi, vous avez un projet de mobilité professionnelle, vous rencontrez des difficultés passagères ... **Parlez-en à votre employeur, parlez-en avec nous.**



LOUER

Je loue plus facilement avec Action Logement !

- **Un large choix de locations** dans le parc social, intermédiaire et privé.
- **Le financement de votre dépôt de garantie** grâce à un prêt sans frais, ni intérêt : l'AVANCE AGRI-LOCA-PASS.
- **Un garant pour rassurer votre propriétaire** et vous faciliter l'entrée dans les lieux : Visale.



Un service gratuit, simple et rapide en ligne sur visale.fr



FAIRE DES TRAVAUX

J'améliore mon confort et mon pouvoir d'achat avec Action Logement !

- **Un financement pour vos travaux** à taux faible : le prêt AGRI-TRAVAUX.
- **Un prêt agrandissement** pour vos travaux d'extension.



ACHETER

J'achète en toute sérénité avec Action Logement !

- **Un financement⁽¹⁾ à taux avantageux** pour acquérir votre logement : le prêt AGRI-ACCESSION.
- **Le conseil en accession⁽²⁾**, un service gratuit pour sécuriser votre projet d'acquisition et bénéficier des meilleures conditions de financement.
- **Une offre de logements** proposés à la vente par nos filiales immobilières.



BOUGER

Je déménage en toute tranquillité avec Action Logement !

- **Le financement gratuit de votre mobilité professionnelle** : l'aide AGRI-MOBILITE. Jusqu'à 3 200 € de subvention pour financer diverses dépenses liées à votre changement de logement (double charge de logement, frais d'agence, frais d'accompagnement à la recherche d'un logement par un opérateur spécialisé de votre choix⁽³⁾ ...).
- **Des offres de logements** à la location ou à l'achat.
- **Des résidences temporaires⁽⁴⁾** dans l'attente de trouver votre futur logement.
- **Une subvention de 300 € maximum par mois** pour alléger votre loyer, si vous êtes jeune de moins de 30 ans en alternance : l'aide AGRI-MOBILI-JEUNE.



SURMONTER DES DIFFICULTÉS

Je suis accompagné en toute confidentialité avec Action Logement !

- **Un diagnostic individuel** pour comprendre et analyser votre situation avec le service gratuit AGRI-CIL-PASS-ASSISTANCE.
- **Des aides financières** pour faire face à vos dépenses de logement, que vous soyez propriétaire ou locataire.
- **Des prestations complémentaires** pour agir face à l'urgence.
- **L'orientation vers des partenaires spécialisés** pour vous accompagner.

“ *Changer de logement peut être un vrai parcours du combattant. Heureusement Action Logement a toujours été à nos côtés pour nous aider à concrétiser tous nos projets. D'ailleurs, pour les travaux d'isolation que nous envisageons aujourd'hui, nous avons déjà pris contact avec notre conseiller ... c'est devenu un vrai réflexe !* ”

Anthony, Léa et leurs enfants ont souvent bougé et vivent aujourd'hui à l'est de Toulouse à seulement quelques kilomètres de leur lieu de travail. Grâce à Action Logement, le logement n'a jamais été un frein à leurs projets professionnels ou personnels.